

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 juin 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 4078)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 528

présenté par

M. Bournazel, M. Euzet, M. Becht, Mme Chapelier, M. Christophe, M. El Guerrab, Mme Firmin
Le Bodo, M. Gassilloud, M. Herth, M. Houbron, M. Huppé, M. Kervran, Mme Kuric,
M. Lamirault, M. Larssonneur, M. Ledoux, Mme Lemoine, Mme Magnier et Mme Sage

ARTICLE 19 BIS

À la première phrase de l'alinéa 46, substituer aux mots :

« favorisant la »

les mots :

« en matière de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement rétablit la rédaction du dispositif relatif à l'évaluation des risques systémiques dans sa version adoptée par l'Assemblée nationale - la rédaction issue du Sénat se révélant trop restrictive.